



**Demande de participation référendaire**  
**Second projet de règlement 666-10**  
**Zonage**  
(Une demande distincte par zone)

Le présent formulaire accompagne l'avis public donné le 18 mars 2020 par la directrice des affaires juridiques et greffière aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Nous soussignées, personnes intéressées de la zone \_\_\_\_\_, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum en fonction du second projet cité en rubrique, demandons que la disposition décrite ci-dessous soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

**Article 2**

**Modification de la grille des usages et normes de la zone commerciale C-38 afin d'ajouter la classe d'usages « Commerce de détail, d'achats semi-réfléchis et réfléchis (C2) » comme un usage spécifiquement permis dans la zone.**

Une demande peut provenir des zones : C-38, C-31, C-35, H-39, H-43, H-41 et INS-10.

	<b>Nom et prénom</b> (en caractères d'imprimerie)	<b>Adresse</b>	<b>Signature</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

**Conditions de validité d'une demande :**

- Provenir d'une zone concernée ou contigüe et être signée **par au moins 12 personnes ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;**
- Être reçue à l'hôtel de ville, 110, boulevard Perrot, L'île-Perrot, province de Québec, J7V 3G1, **au plus tard le 26 mars 2020 à 16 h.** Compte tenu de la pandémie COVID-19, tous les bâtiments municipaux sont fermés au public par mesure préventive. À cet effet, toute demande doit être déposée dans la boîte de courrier située à l'entrée principale (Accueil) de l'hôtel de ville ou être envoyée par la poste à l'attention de la directrice des affaires juridiques et greffière à l'adresse susmentionnée.

Toute information concernant le détail de la ou des zones, tel que le nombre de personnes intéressées, peut être obtenue en composant le 514 453-1751, poste 252 (Urbanisme et Environnement).

**N.-B.** Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).